

[Numéros / 2011 | 1](#)

Obligation de quitter le territoire dans le même arrêté préfectoral que le refus de titre

DÉCISION DE JUSTICE

[CAA Lyon, 5ème chambre – N° 08LY01503 – M.N. – 28 janvier 2010 – C+](#) [↗](#)

INDEX

Mots-clés

Titre de séjour, obligation de quitter le territoire, Contenu de l'arrêté préfectoral, Annulation pour excès de pouvoir

Rubriques

Etrangers

TEXTE

Résumé

¹ Conséquences des seules annulations des décisions du Préfet portant obligation de quitter le territoire et fixant le pays de renvoi

Le statut de réfugié ayant été refusé à M.N, ressortissant congolais, entré en France en 2003, le préfet a, par un premier arrêté, refusé de lui délivrer un titre de séjour, et a assorti cette décision d'une obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de renvoi. Seules les 2 dernières décisions portant obligation de quitter le territoire français et fixation du pays de renvoi ont été annulées par le tribunal administratif. Par un nouvel arrêté faisant référence au précédent, le préfet a soumis M.N. à une nouvelle obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de renvoi. Or, le préfet ne peut prendre une décision obligeant un étranger à quitter le territoire français sans lui avoir, dans le même arrêté, refusé, de manière explicite, un titre de séjour en prenant en compte, le cas échéant, des circonstances de fait et de droit nouvelles.

² En outre, lorsque la décision portant obligation de quitter le territoire et celle fixant le pays de renvoi ont été annulées par un jugement, une autorisation provisoire de séjour doit être délivrée à l'intéressé jusqu'à ce que l'autorité administrative ait à nouveau statué sur son droit au séjour. En l'espèce, cela n'impliquait pas la délivrance à M.N. d'un titre de séjour portant la mention : « vie privée et familiale ».

³ *Titre de séjour – obligation de quitter le territoire – Contenu de l'arrêté préfectoral – Nécessité d'un refus explicite de la demande de titre de séjour – Annulation pour excès de pouvoir*

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0

[Numéros / 2011 | 1](#)